



accident du travail : pas de formation adéquate !!

Par **jeremie75**, le **21/09/2009** à **09:59**

Bonjour,

Un operateur ayant utilisé un chariot elevateur comme table de levage (mauvaise utilisation d'un instrument de travail) se blesse suite à la chute d'une charge qu'il a lui même posée de manière déséquilibrée sur la palette qui se renverse.

L'inspection du travail conclut qu'il n'a pas suivi une "formation adéquate" alors que

l'opérateur lui même déclare avoir "fait une erreur en utilisant les fourches du chariot pour lever une palette "histoire de ne pas avoir à se baisser trop"

Signalons que l'opérateur affecté à ces opérations de manutention effectuait ce travail depuis plus de 8 mois et qu'il a déplacé environ 2000 palettes sans probleme...

Comment argumenter contre l'inspection du travail dans ce cas ?

Le probleme : on ne peut pas former le personnel à toutes les mauvaises utilisations d'un outil de travail.... !

Merci d'avance de votre aide dans ce dossier et pour toutes vos idées sur le sujet.

JP